

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2196 :

Vote de subventions de fonctionnement aux associations sportives

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUÉ Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

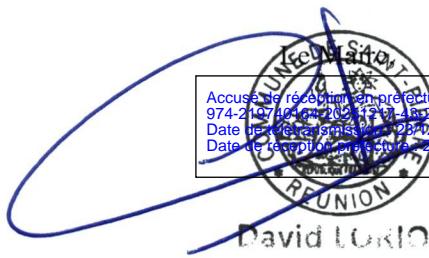
ABSENTS :

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



David LORION

Affaire n°43/2196 : Vote de subventions de fonctionnement aux associations sportives.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique sportive, chaque année la Commune de Saint-Pierre soutient les activités des associations œuvrant sur son territoire à des fins d'intérêt général.

L'Intérêt Communal de ces associations est apprécié au regard du public Saint-Pierrois touché en nombre d'adhérents ou de participants aux diverses activités, ainsi qu'aux manifestations des associations.

Ces associations ont fait connaître leurs besoins d'aides financières de fonctionnement par le biais d'une demande de subvention transmis par téléservice. (Dématérialisation de la procédure)

Après vérification de l'ensemble des demandes déposées sur la plateforme, l'instruction des dossiers a été réalisée en tenant compte des critères énoncés ci-dessus.

La répartition de ces aides financières est effectuée de manière détaillée dans le tableau ci-dessous.

La Ville a décidé de procéder au vote de la totalité des subventions, au titre de l'année 2026.

BÉNÉFICIAIRES		MONTANT SUBVENTION 2026(€)	OBSERVATIONS
1	AIKIDO BUDO CLUB DU SUD	1 000	
2	AIKIDO CLUB DE SAINT-PIERRE	2 500	
3	AIKIDO TRADITIONNEL DE SAINT-PIERRE	500	
4	AMICALE DES JEUNES BOULISTES DU SUD	2 000	
5	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE GRANDS BOIS	22 000	
6	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE GRAND SUD	2 000	
7	A ZOT BASKET	1 000	
8	ASSOCIATION ELITE FIGHT CLUB	3 500	
9	ASSOCIATION JEUNESSE CENTRE VILLE DE SAINT-PIERRE	60 000	CONVENTION
10	ASSOCIATION JEUNESSE LIGNE DES BAMBOUS	22 000	
11	ASSOCIATION JEUNESSE SPORTIVE DE BOIS D'OLIVES	60 000	CONVENTION
12	ASSOCIATION L'ESPADON DE SAINT-PIERRE	3 500	
13	ASSOCIATION NAUTIQUE DE SAINT-PIERRE	10 000	
14	ASSOCIATION REUNIONNAISE DE BRIDGE ET D'ECHECS DU SUD	750	
15	ASSOCIATION SPORTIVE CAPRICORNE	60 000	CONVENTION
16	CAPRICORNE SUD NATATION	4 000	
17	ASSOCIATION SPORTIVE DES HANDICAPES PHYSIQUES DU SUD	5 000	
18	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE		<div style="text-align: right; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 974-219740009-261217-43-2196-DE Date de télétransmission : 23/12/2025 Date de réception préfecture : 23/12/2025 </div>

	TERRE SAINTE		
19	ASSOCIATION SPORTIVE ETOILE DU SUD	60 000	CONVENTION
20	BOA BASKET CLUB	4 000	
21	CANOË KAYAK SUD	8 000	
22	CLUB GYMNIQUE DE SAINT-PIERRE	5 000	
23	CLUB ATHLETISME LOISIRS SANTE (CALS SUD)	2 000	
24	CLUB MODELISTE DU SUD	1 000	
25	CLUB PETANQUE DE LA SAINT-PIERROISE	9 000	
26	FOOTBALL CLUB LIGNE PARADIS	22 000	
27	JEUNESSE SPORTIVE SAINT-PIERROISE	350 000	CONVENTION
28	LA TOUR SAINT-PIERROISE	3 000	
29	MARCHE NORDIQUE ATTITUDE 974	1 000	
30	OFFICE DES SPORTS ET DU TEMPS LIBRE (OSTL)	1 290 000	CONVENTION
31	ASSOCIATION OXYJEUNES	2 500	
32	RAVINE BLANCHE CLUB	60 000	CONVENTION
33	RUGBY CLUB DE SAINT-PIERRE ET DU SUD	30 000	
34	SAINT-PIERRE BASKET BALL	70 000	CONVENTION
35	SAINT-PIERRE HANDBALL CLUB	70 000	CONVENTION
36	SAINT-PIERRE JUDO	7 000	
37	TENNIS CLUB DE CASABONA	6 000	
38	TENNIS CLUB DE SAINT-PIERRE	2 700	
39	TENNIS DE TABLE SAINT-PIERROIS	3 000	
40	COLLECTIF JIU-JITSU BRESILIEN SAINT-PIERRE	1 000	
41	UZI-FORM	2 000	
42	ASSOCIATION VOLLEY BALL DE SAINT-PIERRE	60 000	CONVENTION
43	DOJO DE LA RAVINE	4 500	
44	SOURCE V AVANT	2 000	
45	MIDORI NO YAMA AIKIDO	1 000	
46	UNION HANDBALL SAINT-PIERROISE	10 000	
47	ASPHALTE	1 500	
48	TENNIS CLUB DE TERRE SAINTE	4 000	
49	BADMINTON CLUB DE SAINT-PIERRE	1 500	
50	CLUB DOMINO LÉ MARGOZ	1 850	
51	JUDO CLUB DE GRANDS BOIS	1 000	
52	CERCLE DES NAGEURS SAINT-PIERROIS	4 000	
53	JUDO CLUB SUD REUNION	4 000	
54	CLUB SPORT ADAPTÉ DE SAINT-PIERRE	4 000	
55	ASSOCIATION MARMAILLES TERRE-SAINTE	22 000	
56	ASSOCIATION BORZ FACTORY	1 000	
57	ANOULA BOXE CLUB	3 000	
58	ECOLE D'AIKIDO ET TAEKWONDO DU SUD	500	

Accusé de réception en préfecture
974-219740184-20251217-43-2196-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

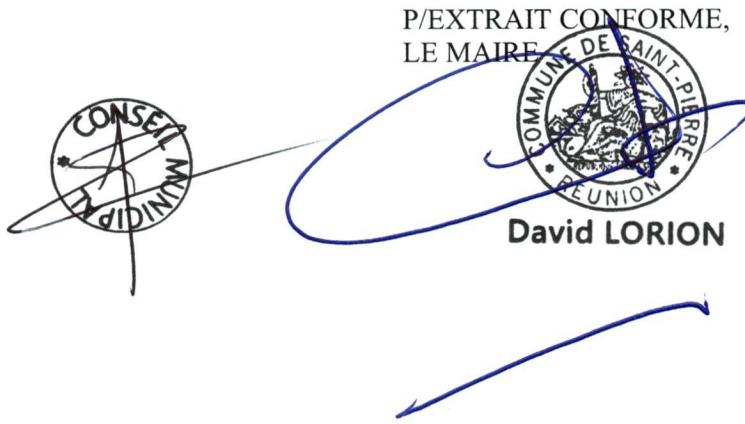
59	WILLTRAIL 974	1 000
60	BIG MOREL ACADEMIE	2 000
61	VAL FEET EVENTS 974	1 000
62	TFL IS COMING	1 000
63	BODY ART ATHLETES DE RUE 974 LA REUNION	2 000
64	BONMALAIS SPORT ACADEMY	800
65	CLUB BOUSLITE DE SAINT-PIERRE	3 000
66	CERCLE AQUATIQUE DE TERRE-SAINTE	4 000
67	URBAN STREET SAINT-PIERROIS	1 700
68	CENTRE KARATÉ FRANCAIS	4 500
69	ECOLE DE FOOTBALL DE SAINT-PIERRE	20 000
70	ASSOCIATION CLUB ATHLETIQUE ET GYMNIQUE DE SAINT-PIERRE (CAG)	9 000
71	ASSOCIATION ESCALADE D'ABORD	3 000
	TOTAL	2 458 300

Le Maire rappelle aussi que pour le vote de subvention dont le montant est supérieur à 23 000 € par année civile, les collectivités publiques sont tenues de contractualiser les aides apportées aux associations. Cette obligation découle de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu l'exposé des motifs,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **DE VALIDER la proposition d'attribution de subvention pour l'année 2026,**
- **D'APPROUVER le vote de subvention en faveur de chacune des associations sportives selon le tableau mentionné ci-dessus.**
- **D'APPROUVER les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations concernées.**
- **DE DIRE que les crédits seront inscrits sur la ligne budgétaire :**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2196-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025